

Justificatif généré le 13/05/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 13/05/2024  
Département : (75) Paris (75)  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/738540](http://www.actu-juridique.fr/a/738540)  
N° d'annonce : 738540

## L'AIR LIQUIDE

Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude au capital de 2.881.393.779 €

**Siège social** : 75, quai d'Orsay 75007 PARIS

552 096 281 R.C.S. Paris

Avis aux actionnaires

1. Augmentation de capital pour l'attribution d'actions gratuites (une action gratuite nouvelle pour dix actions détenues)

Au cours de sa séance du 30 avril 2024, le Conseil d'Administration, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2024 en sa dix-huitième résolution, a décidé d'augmenter le capital de la Société, par incorporation de sommes prélevées sur le poste « prime d'émission », de sorte que soit attribuée gratuitement à chaque actionnaire une action nouvelle à raison de dix actions détenues au 11 juin 2024. A titre d'exemple, sur la base du capital existant au 31 mars 2024 soit 2 886 233 124,50 euros réparti en 524 769 659 actions, le capital de la Société serait ainsi augmenté de 288 623 307,50 euros par la création de 52 476 965 actions nouvelles de 5,50 euros de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital de 10 %.

En application de cette même délégation de compétence, les rompus ne seront pas négociables. Les actions correspondantes seront vendues, et les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des rompus, au prorata de ces derniers, au plus tard trente jours après l'inscription à leur compte du nombre entier d'actions nouvelles attribuées.

Les actions nouvelles seront soumises en conséquence à toutes les dispositions statutaires et porteront jouissance au 1er janvier 2024. Les opérations d'attribution se dérouleront, conformément à la réglementation, comme suit : l'ex date le 10 juin 2024 et la payment date le 12 juin 2024. Les opérations seront centralisées au siège social, 75, quai d'Orsay, 75007 Paris.

Les actions nouvelles pourront revêtir, au choix des actionnaires, la forme nominative ou au porteur. En toute hypothèse, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom chez l'émetteur ou chez l'intermédiaire habilité de leur choix, suivant le ca

2. Augmentation de capital consécutive à la majoration de l'attribution d'actions gratuites (une action gratuite nouvelle pour cent actions détenues)

En application de l'article 21 des statuts, les actions inscrites en compte nominatif depuis le 31 décembre 2021 et qui le resteront sans interruption jusqu'au 11 juin 2024 inclus, bénéficieront d'une attribution majorée de 10% par rapport au ratio d'une action nouvelle pour dix actions détenues susmentionné. A titre indicatif, le nombre d'actions susceptibles de bénéficier de cette attribution majorée, au 31 mars 2024, s'élève à 150 668 088 actions et entraînerait la création d'un maximum de 1 506 680 actions nouvelles au titre de l'attribution majorée, montant qui pourrait se trouver réduit, le cas échéant, en cas de ventes des titres jusqu'au 7 juin 2024 inclus.

Le Directeur Général, François JACKOW

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aeRVYgOse**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeRVYgOse>

